

Vers une réorganisation ambitieuse de l'école obligatoire dans le Jura Géraldine Beuchat (PCSI)

En juin 2022, le Gouvernement a proposé une révision partielle de la loi sur l'école obligatoire dans le Jura. Cette révision vise à moderniser et à rendre plus flexible l'organisation de l'école obligatoire en autonomisant les directions. Bien que cette initiative soit importante et qu'elle apporte des changements significatifs au paysage scolaire jurassien, nous pensons que la réorganisation de l'école obligatoire pourrait aller encore plus loin.

En effet, à l'heure où l'Etat jurassien cherche des économies structurelles, le nombre de directions reste élevé par rapport au nombre d'élèves. Les chiffres de 2021-2022 montrent qu'il y avait 31 cercles d'écoles primaires pour 5'834 élèves et 9 écoles secondaires pour 2'272 élèves. Le nombre d'élèves varie donc de manière importante entre les cercles primaires, allant de 57 élèves pour le plus petit cercle à 954 pour le plus grand. Au niveau secondaire, le nombre d'élèves varie de 95 à 587. On peut se rappeler, par exemple, qu'il y a même deux écoles secondaires à Porrentruy.

Le travail de direction est exigeant et requiert un engagement de chaque instant, quel que soit le nombre d'élèves. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'il y ait un manque d'intérêt pour les postes à repouvoir.

La répartition actuelle des cercles scolaires et le nombre d'écoles secondaires ne peuvent être optimaux d'un point de vue organisationnel et économique, sachant que certaines tâches sont incompressibles, que le cercle soit important ou non.

Par conséquent, nous sommes convaincus qu'il serait opportun de réorganiser l'école obligatoire dans le Jura en révisant la répartition des cercles scolaires et le nombre d'écoles secondaires. Plusieurs pistes sont possibles pour la concentration de la carte scolaire, par exemple en modifiant le nombre d'élèves par cercle ou par la verticalisation de l'école (école primaire et école secondaire réunies sous une seule et même direction). A l'exemple de Courrendlin, Saignelégier ou Le Noirmont, ce modèle se pratique déjà dans le canton.

Nous pensons que la rationalisation des directions n'aura pas d'impact négatif sur les élèves. Il n'y a aucun sens, par exemple, de déplacer des enfants en bas âge lorsque les infrastructures existent déjà.

L'idée de la présente motion est clairement de rationaliser les tâches administratives et de gagner en efficience.

En conclusion, nous demandons au Gouvernement de revoir à la baisse, dans les meilleurs délais, le nombre de cercles scolaires et le nombre d'écoles secondaires, ceci dans l'intérêt des élèves, des enseignants et des contribuables.

Géraldine Beuchat (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Emilie Moreau (PVL)

- Vincent Eggenschwiler (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 26 avril 2023

Documents annexés

- MO - réorganisation école obligatoire.pdf

MOTION

VERS UNE REORGANISATION AMBITIEUSE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE DANS LE JURA

En juin 2022, le Gouvernement a proposé une révision partielle de la loi sur l'école obligatoire dans le Jura. Cette révision vise à moderniser et à rendre plus flexible l'organisation de l'école obligatoire en autonomisant les directions. Bien que cette initiative soit importante et qu'elle apporte des changements significatifs au paysage scolaire jurassien, nous pensons que la réorganisation de l'école obligatoire pourrait aller encore plus loin.

En effet, à l'heure où l'Etat jurassien cherche des économies structurelles, le nombre de directions reste élevé par rapport au nombre d'élèves. Les chiffres de 2021-2022 montrent qu'il y avait 31 cercles d'écoles primaires pour 5'834 élèves et 9 écoles secondaires pour 2'272 élèves. Le nombre d'élèves varie donc de manière importante entre les cercles primaires, allant de 57 élèves pour le plus petit cercle à 954 pour le plus grand. Au niveau secondaire, le nombre d'élèves varie de 95 à 587. On peut se rappeler, par exemple, qu'il y a même 2 écoles secondaires à Porrentruy.

Le travail de direction est exigeant et requiert un engagement de chaque instant, quel que soit le nombre d'élèves. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'il y ait un manque d'intérêt pour les postes à repouvoir.

La répartition actuelle des cercles scolaires et le nombres d'écoles secondaires ne peuvent être optimaux d'un point de vue organisationnel et économique, sachant que certaines tâches sont incompressibles que le cercle soit important ou non.

Par conséquent, nous sommes convaincus qu'il serait opportun de réorganiser l'école obligatoire dans le Jura en révisant la répartition des cercles scolaires et le nombre d'écoles secondaires. Plusieurs pistes sont possibles pour la concentration de la carte scolaire, par exemple en modifiant le nombre d'élèves par cercle ou par la verticalisation de l'école (école primaire et école secondaire réunies sous une seule et même direction). A l'exemple de Courrendlin, Saignelégier ou Le Noirmont, ce modèle se pratique déjà dans le canton.

Nous pensons que la rationalisation des directions n'aura pas d'impact négatif sur les élèves. Il n'y a aucun sens, par exemple, de déplacer des enfants en bas âge lorsque les infrastructures existent déjà.

L'idée de la présente motion est clairement de rationaliser les tâches administratives et de gagner en efficience.

En conclusion, nous demandons au Gouvernement de revoir à la baisse, dans les meilleurs délais, le nombre de cercles scolaires et le nombre d'écoles secondaires ceci dans l'intérêt des élèves, des enseignants et des contribuables.

Delémont, le 26 avril 2023

Pour le groupe PCSI – Vert'lib

Géraldine Beuchat